



Règlement Cosplay

Article 1 – Le règlement en lui-même

Le présent règlement régit le déroulement des défilés et concours cosplay organisés par l'association Manga Dax. Ce dernier peut-être complété ou modifié sans préavis. Les participants s'engagent en s'inscrivant à ces événements à respecter le dit règlement. Le non-respect d'un article de ce règlement peut entraîner l'exclusion du (ou des) participant(s) concerné(s).

L'Association Manga Dax organise des événements culturels qui se doivent d'être dans le respect des structures, de la loi, de chacun et de la bienséance : ainsi, tout comportement ou tenue jugés portant atteinte à la pudeur, à l'éthique ou à la morale, verra la personne responsable exclue de l'évènement et pourra, selon les cas, faire objet d'un recours devant la justice.

Article 2 – Organisation du défilé / concours

L'inscription au concours peut se faire des manières suivantes:

*inscription en ligne ou inscription ZEN:

téléchargez et complétez le fichier "inscription cosplay MD 2015"

envoyez-le avec votre presta nommée comme suit : NOMprénom-série.mp3 à
cosplay@mangadax.com

-votre fichier mp3 sera écouté, testé en compatibilité avec la structure scène, modifié si besoin et votre inscription validée.

*inscription sur place ou inscription PANIQUE :

présentez-vous avant 14h à la régie de la scène munis de votre prestation sur clé USB et une copie sur une autre clé ou sur carte SD.

-il n'y aura peut être plus de place et vous serez en liste d'attente, votre USB ne sera peut être pas compatible ou votre fichier audio sera rejeté car inaudible sur le matériel scène et sera non modifiable car le staff sera occupé à gérer l'évènement.

Article 3 – Le concours et ses principes

Les catégories acceptées pour concourir sont les suivantes :

- Anime /Film d'animation
- Mangas
- Jeux Vidéos
- Comics
- Films
- Créations personnelles



Règlement Cosplay

Le concours se divisera alors en deux catégories :

- Cosplay individuel
- Cosplay groupe (2 personnes minimum)

Article 4 – Cosplays acceptés pour le concours

Les costumes doivent être faits main à au moins 50%, quant aux accessoires comme les armes, ils seront examinés par le staff qui pourra vous demander de ne pas les utiliser voire les porter sur l'évènement.

Les professionnels des métiers du vêtement sont acceptés mais non prioritaires et seront exclus de la notation du concours.

Les costumes entièrement achetés ne seront pas prioritaires sur scène, et s'ils sont amenés à concourir, seul leur prestation pourra être récompensée.

Article 5 – Les Prestations

La durée maximale consacrée au concours cosplay, peu importe la catégorie choisie, est d'une heure.

Les participants individuels ont **1 minute** de passage **maximum**

Les groupes ont **2 minutes 30 maximum**.

Toute prestation comportant un langage grossier, au contenu sexuel explicite, incitant à la violence ou au racisme se verra censuré par le staff.

L'association Manga Dax organise des évènements à portée familiale, et se réserve le droit de censurer, de disqualifier d'office, ou d'exclure des prochains évènements des participants aux comportements jugés déplacés sur scène ou sur l'évènement.

PS: Les insultes et mots grossiers sont à banir de vos prestations: remplacés-les par des BIPS de censure, des animaux ou des noms de fromages, cela sera beaucoup plus drôle. Pour des insultes proférées dans le cadre d'une prestation sérieuse, ne finissez pas votre phrase "espèce de c " ou dite le en VO pour nos jeunes oreilles.

PS: Les sous-vêtements sont obligatoires, la scène est surélevée, et vous serez sûrement filmés et photographiés.

Article 6 – Inscriptions et Organisation

En ligne ou sur place avant 14h, accompagné d'un fichier mp3.

Individuel ou groupe, chaque membre devra signer ce règlement sur place.

Pour les participants mineurs, un responsable majeur devra signer le règlement à sa place.



Règlement Cosplay

Sur place, vos accessoires et costumes seront examinés, on vous fera vérifier votre bande-son et une confirmation orale de l'heure à laquelle vous devez être en costume près de la scène vous sera donnée. A cette heure dite, on vous donnera votre ordre de passage, en cas de non présence votre passage sera supprimé et remplacé par un candidat en liste d'attente.

Article 7 – Interdictions et sécurité

Pour des raisons de sécurité et de respect de la législation française, les organisateurs prohibent l'utilisation des objets suivants :

- Armes blanches, même les katanas de décoration
- Armes à feu, sauf armes examinées par le staff et ayant leur accord
- Produits inflammables, explosifs, corrosifs ou salissants.
- Liquides indélébiles
- Eléments restant sur scène après passage
- Tout objet et geste qui est à caractère raciste ou pornographique.
- Tout objet et geste qui incite à la violence ou qui la provoque. (PS : pensez à censurer votre doigt, votre poitrine ou arrière train avec un panneau noir, -18, ou encore flouté!)

En cas de non respect des interdictions citées ci-dessus, les organisateurs s'autorisent l'arrêt immédiat de la prestation, ce qui entraînera l'exclusion immédiate du (ou des) participant(s) incriminé(s).

Article 8 – Jury du concours

Le jury sera composé de personnes choisies par les organisateurs. Un membre du jury ne peut participer au concours. Aucune réclamation sur la décision du jury ne sera acceptée.

Article 9 – Droit à l'image

Chaque participant, ou son représentant légal en cas de participant mineur, cède, par son passage sur scène, toutes exploitations de son image (photos et vidéos) .